

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2003

Nom, prénom

Adresse

Signature

C ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2003

- Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-1-2003 ou nés en 2003, ou infirmes quel que soit leur âge

H •
Nombre Indiquez leur année de naissance (4 chiffres)

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

I •
Nombre Année de naissance (4 chiffres)

Lorsque le nombre d'enfants en résidence alternée à charge excède, selon les cases, 6 ou 3, indiquez leur nom et leur année de naissance sur papier libre. Les réductions d'impôt éventuelles concernant ces enfants doivent être indiquées page 4 de cette déclaration.

Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Indiquez les nom et adresse de l'autre parent :

1 GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE

- Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porteur dans le délai d'indisponibilité (voir notice).

Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans
Vous	TV <input type="text"/>	TW <input type="text"/>	TX <input type="text"/>	TY <input type="text"/>
Conjoint*	UV <input type="text"/>	UW <input type="text"/>	UX <input type="text"/>	UY <input type="text"/>

- Agents d'assurance : Salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés, voir notice)
- Salariés détachés à l'étranger : salaires et primes exonérés, non imposés au taux effectif (voir notice)
- Salaires imposables à l'étranger et non déclarés cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcul de la prime pour l'emploi (voir notice)

Vous	AQ <input type="text"/>	DY <input type="text"/>	LZ <input type="text"/>
Conjoint*	BQ <input type="text"/>	EY <input type="text"/>	MZ <input type="text"/>

* Ou partenaire du PACS.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE

- Plus-values sur biens meubles et immeubles (reports des déclarations n° 2049/2049 bis)

À court terme VA

À long terme

} Paiement fractionné non demandé.....	VB <input type="text"/>
	V C <input type="text"/>

- Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM) ...

VE

- Gains de cession taxables à 40 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000)

VF

- Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions (attribuées depuis le 20-09-1995) ou l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise).....

VI

- Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions et imposables sur option dans la catégorie des salaires (options attribuées depuis le 20-09-1995)

Vous VJ

Conjoint VK

- Gains de sociétés à capital risque taxables à 16 %

VL

- Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 % (reports de la déclaration n° 2074)

VM

- Transfert du domicile hors de France : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

VQ

5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Indiquez ci-dessous, pour chacun des membres de votre foyer, le lieu d'exercice de l'activité non salariée.

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Cession ou cessation d'entreprise en 2003 par un membre du foyer

Indiquez la date de cession ou cessation

2003

Si vous déposez une déclaration de résultats, cochez



• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

A – REVENUS AGRICOLES

- **Régime du forfait** (Inscrivez le bénéfice ; s'il n'est pas fixé, cochez la case correspondante)

	Revenus exonérés	Revenus imposables	Plus-values à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %
Vous	HN <input type="text"/>	HO <input type="text"/>	HW <input type="text"/>	HX <input type="text"/>
Conjoint*	IN <input type="text"/>	IO <input type="text"/>	IW <input type="text"/>	IX <input type="text"/>
Pers. à charge	JN <input type="text"/>	JO <input type="text"/>	JW <input type="text"/>	JX <input type="text"/>

- **Déficits agricoles des années antérieures**

— Déficits agricoles non encore déduits
SQ <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
	Activités exercées en Corse	Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)		
Vous	HB <input type="text"/>	HC <input type="text"/>	HD <input type="text"/>	HE <input type="text"/>	HF <input type="text"/>
Conjoint*	IB <input type="text"/>	IC <input type="text"/>	ID <input type="text"/>	IE <input type="text"/>	IF <input type="text"/>
Pers. à charge	JB <input type="text"/>	JC <input type="text"/>	JD <input type="text"/>	JE <input type="text"/>	JF <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables			Déficits	Jeunes agriculteurs Montant de l'abattement de 50 %
	Activités exercées en Corse	Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)	Plus-values de cession taxables à 16 %		
Vous	HH <input type="text"/>	HI <input type="text"/>	HJ <input type="text"/>	HK <input type="text"/>	HL <input type="text"/>	HM <input type="text"/>
Conjoint*	IH <input type="text"/>	II <input type="text"/>	IJ <input type="text"/>	IK <input type="text"/>	IL <input type="text"/>	IM <input type="text"/>
Pers. à charge	JH <input type="text"/>	JI <input type="text"/>	JJ <input type="text"/>	JK <input type="text"/>	JL <input type="text"/>	JM <input type="text"/>

B – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

- **Régime micro entreprise** (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme
		Activités de ventes de marchandises ou assimilées	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	
Vous	KN <input type="text"/>	KO <input type="text"/>	KP <input type="text"/>	KX <input type="text"/>	KQ <input type="text"/>	KR <input type="text"/>
Conjoint*	LN <input type="text"/>	LO <input type="text"/>	LP <input type="text"/>	LX <input type="text"/>	LQ <input type="text"/>	LR <input type="text"/>
Pers. à charge	MN <input type="text"/>	MO <input type="text"/>	MP <input type="text"/>	MX <input type="text"/>	MQ <input type="text"/>	MR <input type="text"/>
					Moins-values nettes à court terme	HU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	KB <input type="text"/>	KC <input type="text"/>	KD <input type="text"/>	KE <input type="text"/>	KF <input type="text"/>	KG <input type="text"/>
Conjoint*	LB <input type="text"/>	LC <input type="text"/>	LD <input type="text"/>	LE <input type="text"/>	LF <input type="text"/>	LG <input type="text"/>
Pers. à charge	MB <input type="text"/>	MC <input type="text"/>	MD <input type="text"/>	ME <input type="text"/>	MF <input type="text"/>	MG <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits		Artisans pêcheurs Montant de l'abattement de 50 %
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié	
Vous	KH <input type="text"/>	KI <input type="text"/>	KJ <input type="text"/>	KK <input type="text"/>	KL <input type="text"/>	KM <input type="text"/>	KS <input type="text"/>
Conjoint*	LH <input type="text"/>	LI <input type="text"/>	LJ <input type="text"/>	LK <input type="text"/>	LL <input type="text"/>	LM <input type="text"/>	LS <input type="text"/>
Pers. à charge	MH <input type="text"/>	MI <input type="text"/>	MJ <input type="text"/>	MK <input type="text"/>	ML <input type="text"/>	MM <input type="text"/>	MS <input type="text"/>

C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (Y COMPRIS LES LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS)

- **Régime micro entreprise** (indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme
		Activités de ventes de marchandises ou locations meublées non professionnelles	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	
Vous	NN <input type="text"/>	NO <input type="text"/>	NP <input type="text"/>	NX <input type="text"/>	NQ <input type="text"/>	NR <input type="text"/>
Conjoint*	ON <input type="text"/>	OO <input type="text"/>	OP <input type="text"/>	OX <input type="text"/>	OQ <input type="text"/>	OR <input type="text"/>
Pers. à charge	PN <input type="text"/>	PO <input type="text"/>	PP <input type="text"/>	PX <input type="text"/>	PQ <input type="text"/>	PR <input type="text"/>
					Moins-values nettes à court terme	IU <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	NB <input type="text"/>	NC <input type="text"/>	ND <input type="text"/>	NE <input type="text"/>	NF <input type="text"/>	NG <input type="text"/>
Conjoint*	OB <input type="text"/>	OC <input type="text"/>	OD <input type="text"/>	OE <input type="text"/>	OF <input type="text"/>	OG <input type="text"/>
Pers. à charge	PB <input type="text"/>	PC <input type="text"/>	PD <input type="text"/>	PE <input type="text"/>	PF <input type="text"/>	PG <input type="text"/>

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié		Régime normal	Régime simplifié
Vous	NH <input type="text"/>	NI <input type="text"/>	NJ <input type="text"/>	NK <input type="text"/>	NL <input type="text"/>	NM <input type="text"/>
Conjoint*	OH <input type="text"/>	OI <input type="text"/>	OJ <input type="text"/>	OK <input type="text"/>	OL <input type="text"/>	OM <input type="text"/>
Pers. à charge	PH <input type="text"/>	PI <input type="text"/>	PJ <input type="text"/>	PK <input type="text"/>	PL <input type="text"/>	PM <input type="text"/>

Ne portez pas les centimes d'euro

• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

C - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (suite)

• Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits

	1998	1999	2000	2001	2002
RN	<input type="text"/>	RO	<input type="text"/>	RP	<input type="text"/>
				RQ	<input type="text"/>
					RR

D - REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

• Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Revenus imposables	Plus-values imposables		
			Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	HP <input type="text"/>	HQ <input type="text"/>	HV <input type="text"/>	HR <input type="text"/>	HS <input type="text"/>
Conjoint*	IP <input type="text"/>	IQ <input type="text"/>	IV <input type="text"/>	IR <input type="text"/>	IS <input type="text"/>
Pers. à charge	JP <input type="text"/>	JQ <input type="text"/>	JV <input type="text"/>	JR <input type="text"/>	JS <input type="text"/>
				Moins-values nettes à court terme	KZ <input type="text"/>

• Régime de la déclaration contrôlée. Revenus bénéficiant de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables	Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
Conjoint*	RB <input type="text"/>	RC <input type="text"/>	RD <input type="text"/>	RE <input type="text"/>
Pers. à charge	SB <input type="text"/>	SC <input type="text"/>	SD <input type="text"/>	SE <input type="text"/>

• Régime de la déclaration contrôlée. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus imposables	Plus-values de cession taxables à 16 %	Déficits
Conjoint*	RH <input type="text"/>	RI <input type="text"/>	RJ <input type="text"/>	RK <input type="text"/>
Pers. à charge	SH <input type="text"/>	SI <input type="text"/>	SJ <input type="text"/>	SK <input type="text"/>

E - REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

• Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus imposables	Plus-values imposables		
		Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	KU <input type="text"/>	KY <input type="text"/>	KV <input type="text"/>	KW <input type="text"/>
Conjoint*	LU <input type="text"/>	LY <input type="text"/>	LV <input type="text"/>	LW <input type="text"/>
Pers. à charge	MU <input type="text"/>	MY <input type="text"/>	MV <input type="text"/>	MW <input type="text"/>
			Moins-values nettes à court terme	JU <input type="text"/>

• Régime de la déclaration contrôlée

Bénéfices	Plus-values taxables à 16 %	Déficits
SN <input type="text"/>	SO <input type="text"/>	SP <input type="text"/>

F - REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

(Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels)

Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas déjà fait ou qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, Caisses de MSA...).

Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Indiquez les revenus nets (après abattement forfaitaire pour charges de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spécial), après déduction des déficits mais avant abattement CGA ou AGA.

	Bénéfices
Vous	HY <input type="text"/>
Conjoint*	IY <input type="text"/>
Pers. à charge	JY <input type="text"/>

Indiquez le montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial, mais avant abattement CGA ou AGA pour le régime réel.

	Plus-values taxables à 16 %
Vous	HZ <input type="text"/>
Conjoint*	IZ <input type="text"/>
Pers. à charge	JZ <input type="text"/>

G - PRIME POUR L'EMPLOI

	Activités exercées sur l'année complète, cochez la case	Sinon, indiquez le nombre de jours
Vous	NW <input type="checkbox"/>	NV <input type="text"/> jours
Conjoint*	OW <input type="checkbox"/>	OV <input type="text"/> jours
Personne à charge	PW <input type="checkbox"/>	PV <input type="text"/> jours

* Ou partenaire du PACS.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Le service destinataire est le centre des impôts dont vous dépendez. En outre, les caisses d'allocations familiales, les organismes de paiement des pensions de retraite du régime général, des agents de l'Etat, des agents des collectivités locales, des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, du régime des mines, les industries électriques et gazières, les caisses de la Mutualité sociale agricole et les caisses d'assurance maladie des professions indépendantes seront destinataires, sur leur demande, des informations traitées à l'impôt sur le revenu pour leurs allocataires, pensionnés ou assurés.

6 CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU

■ Frais d'accueil sous votre toit d'une personne de plus de 75 ans dans le besoin... EU Nombre de personnes EV
Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé

Frais d'accueil

■ Pertes en capital souscriptions du 1-1-94 au 31-12-02.
Joignez les justificatifs CB

■ Pertes en capital souscriptions à compter du 1-1-03.
Joignez les justificatifs DA

■ Investissements DOM-TOM dans le cadre
 d'une entreprise. *Joignez les justificatifs* EH

■ Déficits globaux des années antérieures *non encore déduits les années précédentes*

1998	1999	2000	2001	2002
FA <input type="text"/>	FB <input type="text"/>	FC <input type="text"/>	FD <input type="text"/>	FE <input type="text"/>

7 CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

■ Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans
 au 31-12-2003. *Joignez les justificatifs*

GE <input type="text"/>	GF <input type="text"/>	GG <input type="text"/>	EB <input type="text"/>	ED <input type="text"/>	EG <input type="text"/>
1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	Collège	Lycée	Enseignement supérieur

■ Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre
 de gestion ou à une association agréé FF
 • Nombre d'exploitations FG

■ Investissements dans les DOM-TOM dans le secteur du logement et
 autres secteurs d'activité. *Joignez les justificatifs*

- Investissements réalisés dans le secteur du logement
 du 1-1-99 au 20-7-2003 UA
- Investissements réalisés dans les autres secteurs
 d'activité du 1-1-99 au 20-7-2003 UB
- Investissements réalisés dans le secteur du logement
 intermédiaire du 1-1-99 au 31-12-2000
(sauf ceux ci-dessus ligne UB) UC
- Investissements réalisés dans le secteur du logement
 intermédiaire du 1-1-2001 au 20-7-2003 UJ
- Investissements réalisés du 21-7-2003 au 31-12-2003
 Total réduction d'impôt. *Joignez la fiche 2041 GE* ... UI

■ Investissements dans les DOM-TOM dans le cadre d'une entreprise
Joignez les justificatifs

- Investissements réalisés du 1-1-2003 au 20-7-2003
(sauf ceux ci-dessous ligne UM) UK
- Investissements réalisés en Guyane, à Mayotte,
 à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Wallis-et-Futuna ou pour
 des travaux de rénovation hôtelière du 1-1-2003 au
 20-7-2003 UM
- Investissements réalisés du 21-7-2003 au 31-12-2003
 Total réduction d'impôt. *Joignez la fiche 2041 GE* UR
- Report réduction non imputée les années antérieures à titre :

non professionnel 2002	professionnel 2001	professionnel 2002
NZ <input type="text"/>	OZ <input type="text"/>	PZ <input type="text"/>

■ Enfants, en résidence alternée, à charge poursuivant leurs études :
 indiquez le nombre d'enfants concernés.

■ Dépenses de mécénat par l'entreprise US

■ Souscriptions au capital des PME.
 • Versement en 2003 CF
 • Report des versements 2002 CL

■ Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation
Joignez les justificatifs GQ

■ Souscriptions de parts de fonds d'investissement
 de proximité (FIP). *Joignez les justificatifs* FQ

■ Intérêts d'emprunts pour reprise de société FH

■ Investissements forestiers UN

■ Acquisition de biens culturels UO

■ Investissements locatifs dans les résidences de tourisme situées dans
 une zone de revitalisation rurale. *Joignez les justificatifs*

- Prix de revient ou d'achat du logement ou quote-
 part de ce prix correspondant aux droits de
 l'associé dans la société (logement acquis ou
 achevé en 2003) GS
- Report des dépenses d'investissement effectuées
 en 2000, 2001 ou 2002 GT
- Montant des travaux de reconstruction, d'agran-
 dissement, de grosses réparations ou d'amélio-
 ration (achevés en 2003) :
 - réalisés dans un logement acquis avant le
 1-1-2001 XG
 - réalisés dans un logement acquis ou achevé
 à compter du 1-1-2001 GU
- Report des dépenses relatives aux travaux effec-
 tués en 2000, 2001 ou 2002 GV

8 AUTRES IMPUTATIONS, REPRIS DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Investissement en Corse : Crédit en 2003 TG Report du crédit TO Reprise du crédit TP

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Retenue à la source ou impôt payé à l'étranger (report de la déclaration n° 2047)	Entreprises (BIC) bénéficiant de la restitution immédiate	Autres entreprises
TA <input type="text"/>	TB <input type="text"/>	TC <input type="text"/>
Crédit d'impôt formation	Crédit d'impôt (pour adhésion à un groupement de prévention agréé)	Retenue à la source élus locaux (cf. document n° 2041 GI)
TD <input type="text"/>	TE <input type="text"/>	TH <input type="text"/>
		Personnes non domiciliées en France
		Montant de l'impôt en sursis de paiement (cf. document n° 2041 GL)
		TN <input type="text"/>

● ● ● ● ● ●

● 9 YF YG YH YK YT YU YV YW YZ

AUTRES RENSEIGNEMENTS